



Le Rheu, le 01 septembre 2019

Aux Présidents(tes) de Clubs

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Conformément aux statuts de la F.F.T.T., j'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale ordinaire de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table qui aura lieu le **samedi 28 septembre 2019** à partir de **9H15 (pointage à partir de 8H30)**

Maison des Sports 13B, avenue de Cucillé 35000 RENNES

Chaque association envoie à l'Assemblée Générale par un représentant délégué élu à cet effet par le club.

Si l'association ne peut être représentée par son Président ou l'un de ses membres, le Président peut donner procuration pour la représenter à un délégué représentant déjà sa propre association ou un membre élu de son comité ou de sa Ligue. Chaque délégué peut disposer en plus de la sienne de 3 représentations.

Le vote par procuration n'est autorisé que pour les clubs n'ayant pas d'équipes au niveau national ou régional.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous utilisez le pouvoir ci-joint (renvoyer ce dernier est facile).

Pour l'ensemble des clubs évoluant en Pro A, Pro B, nationale ou en régionale absents, et n'ayant pas délégué leur pouvoir, une amende de 100 € sera appliquée (décision du comité directeur du 13/03/1997).

Chaque association dispose d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant :

- plus de 2 licenciés et moins de 11 :	1 voix
- plus de 10 licenciés et moins de 21 :	2 voix
- plus de 20 licenciés et moins de 51 :	3 voix
- de 51 à 500 licenciés :	1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50
- au-delà de 1000 licenciés :	1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500

Pour l'application de ce barème, seules sont prises en compte les licences validées et payées et seules pourront exprimer leurs voix les associations en règle avec la FFTT, la Ligue et leur Comité départemental.

A l'issue de l'Assemblée Générale, un repas en commun sera servi sur place. Si vous souhaitez y participer, merci de nous retourner la fiche de réservation avant le 21 septembre 2019. (prix du repas : 22,10 €)

ORDRE DU JOUR

- ✚ Émargement des représentants des associations.
- ✚ Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- ✚ Allocution d'ouverture.
- ✚ Adoption du P.V. de l'Assemblée Générale de Pontivy du 29 septembre 2018.
- ✚ Rapport moral du Président.
- ✚ Rapport d'activité du Secrétaire Général.
- ✚ Présentation du candidats et vote.
- ✚ Rapport du Trésorier Général et présentation du Bilan
- ✚ Rapport du vérificateur aux Comptes.
- ✚ Vote pour l'approbation des comptes
- ✚ Présentation du budget prévisionnel.
- ✚ Vote et approbation du budget.
- ✚ Vote d'un vérificateur aux comptes
- ✚ Rapport des Commissions
- ✚ Questions diverses (transmises **par écrit** à la Ligue pour le 21 septembre 2019, dernier délai).
- ✚ Intervention des personnalités.
- ✚ Remise des médailles et récompenses.
- ✚ Clôture et apéritif

Le Président de la L.B.T.T.

Renan THEPAUT